

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 19 janvier 2023

COMMUNE DE CHARMÉ

Présents : Monsieur Frédéric Barbarit, Madame Agnès Baudrillart, Monsieur Bernard Borne, Monsieur Robert Claeysens, Madame Chantal Machet.

Absents excusés : Mme Sabrina Béchieau, M. Jean-Pierre Décélas (pouvoir donné à M. Robert Claeysens), M. Benoit Fradin, M. Jean-Michel Rabioux.

Secrétaire de séance : Mme Agnès Baudrillart.

Le quorum étant atteint, la séance a débuté à 21 h, sous la présidence du Maire, M. Bernard Borne.

Ordre du jour

Le PV du conseil du 14/12/2022 est approuvé à la majorité des 6 membres présents ou représentés.

A. Délibérations :

1. SIAEP Approbation du rapport annuel prix et qualité du service public de l'eau potable en 2021 :

Quelques chiffres concernant le site de St Fraigne dont dépend notre commune :

La qualité de l'eau est bonne, au vu des résultats d'analyses donnés.

Entre 2020 et 2021 le nombre d'abonnés est passé de 2638 à 2662, les volumes prélevés de 513 290 m³ à 540 654 m³ et le prix (€) TTC du service au m³ pour 120 m³ de 2,82€ à **2,89€** .

D'importants travaux de renouvellement des canalisations vétustes programmés en 2021 ont eu lieu en 2022 route de Ligné à Charmé et route de Charmé à Bessé pour limiter les pertes en raison de fuites.

Après délibération, le présent rapport est approuvé à l'unanimité des 6 présents ou représentés.

2. ADA / Commune - Convention aménagement et entretien d'équipements de voirie :

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles sont aménagés et entretenus les équipements de voirie suivants : Aménagement d'une écluse RD 736 (entrée nord de Charmé) sur le domaine public. Convention conclue pour une durée d'un an avec renouvellement tacite.

* Équipements : bordures « I1 collée » ; résine gravillonnée ; aménagement paysager ; signalisation verticale et horizontale (pictogramme vélo).

* Maîtrise d'ouvrage assurés par la commune

* Financement : investissement et maintenance à la charge de la commune (Subvention du conseil Départemental de 1 552€ (41%) pour un devis de 3 709,67 € TTC).

Le Conseil Municipal à la majorité (1 abstention) des 6 présents ou représentés, autorise monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte administratif en découlant.

B. Questions diverses et informations :

1. Chauffage de l'église : Suite à la sollicitation du concours financier du département au titre du « soutien à l'initiative locale dans le cadre du plan de relance », nous avons obtenu une subvention de 40% du montant HT des travaux (soit 5 512€ pour 13 779,25€ HT), le montant TTC étant de 16 535,10€.

2. Immeuble en péril (suite) : Suite aux 2 arrêtés de mise en sécurité – procédure urgente, et à l'impossibilité pour le propriétaire de procéder aux travaux, prise de 2 arrêtés de réalisation d'office par la commune des travaux en question, dont les frais seront recouverts contre MM AUGIER Alain et Jean-Claude (décédé) ou leurs ayants droit, et pour cela inscrits à la Publicité Foncière. Devis : 1 560€.

3. École : Réunion à La Faye des maires du RPI des p'tits loups, vendredi 6 janvier à la demande de l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription, M. Béja, pour une information. Celui-ci est venu présenter la suppression d'une classe envisagée sur le RPI pour 2023, alors que lors de la réunion de novembre avec le DASEN, il était question de l'avenir du RPI pour l'horizon 2024, mais qu'aucun changement n'était envisagé pour la rentrée 2023. Affaire à suivre.

Fin de la réunion à 21 h 40

Prochain conseil prévu le mercredi 22 février 2023 à 18h.